

C'était « avant » !

L'ADCS a été contactée par des personnes retraitées, inquiètes des informations qui circulent sur le sérieux de la société « Les Senioriales » et leur concept. Elles nous ont fait savoir – et nous en avons eu confirmation par ailleurs – que les commerciales des Senioriales, à ce propos, affirment qu'il s'agit de « litiges » (donc on les reconnaît !), « d'avant » le rachat des Senioriales par le groupe « Pierre et Vacances ». (En mai 2007).

Or, si les sept ou huit premières résidences sont en effet de la responsabilité de la société et de ses fondateurs, les frères RAMOS, toutes les autres, dont les projets ont été repris par la nouvelle entité, sont bien de la responsabilité totale des nouveaux dirigeants ! La société qui rachète reprend aussi bien l'actif que le passif !

Si certains projets en tant que tels ont été préparés du temps des fondateurs de la société, ils ont été repris et c'est bien elle la nouvelle société qui a désigné les maîtres d'œuvre, puis prendra les décisions, notamment pour ne pas honorer des aménagements prévus ; avec un SAV en dessous de tout ; faisant appel à des entreprises les « moins disantes » avec les résultats que l'on connaît !

Egalement, pour tenter de minimiser le conflit en cours entre l'ADCS et ses adhérents et les Senioriales, les « commerciales », qui savent toujours très bien modifier la réalité de la situation, prétendent que nos critiques (sur internet) seraient le fait « d'une trentaine de personnes » ! Nous atteignons ce chiffre simplement avec les membres du conseil d'administration et nos correspondants dans les résidences !

Egalement que les publicités utilisées ou publiées seraient « anciennes ». Oui mais, les copropriétaires des résidences ouvertes en sont les victimes ! Quant à la publicité « récente », nous allons commenter la plaquette diffusée en 2013 - et qu'on ne peut pas présenter comme « ancienne » ! Trop facile de falsifier la réalité que nous vivons et subissons et de prétendre que nous avons « mal compris » ou que ceci ou cela « n'a jamais été prévu » !

Voici la couverture de la dite plaquette. Où il est mentionné comme « avant » ainsi que sur tous les documents des Senioriales... Que ces résidences sont prévues (exclusivement) pour des seniors « retraités » !

Pourquoi alors, pour des **locataires non retraités** à Grasse, suite à la saisine de la justice par des copropriétaires pour annuler les baux, les Senioriales ont-ils, de Toulouse (!) dépêché un avocat... au Tribunal d'instance (à 550 kms) afin d'affirmer que « seniors ne voulait pas (ou plus) dire obligatoirement retraités »... laissant croire au juge que leurs résidences étaient ouvertes, certes aux retraités, mais aussi à d'autres seniors !

Tromperie, publicité trompeuse. On n'a pas fini de parler de ce cas qui semble se confirmer ailleurs avec des locations, multiples, qui ne sont plus accordées à des seniors « actifs », mais de plus en plus à des personnes dépendantes dont certaines nécessitent une assistance para médicale journalière !

Où est alors le « concept » des Senioriales et que va-t-il devenir ?